

GUIDE DE RÉORGANISATION ET DE DÉLESTAGE DES ACTIVITÉS SELON LES NIVEAUX D'ALERTE DES ÉTABLISSEMENTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DÉDIÉS AUX PERSONNES, AUX FAMILLES ET AUX COMMUNAUTÉS

RÉORGANISATION DES SERVICES PRÉVUE DANS LE RSSS PROGRAMME-SERVICES EN DÉPENDANCE ET SERVICES EN ITINÉRANCE

	Niveau d'alerte 1 NOUVELLE NORMALITÉ	Niveau d'alerte 2 PRÉ ALERTE	Niveau d'alerte 3 ALERTE MODÉRÉE	Niveau d'alerte 4 ALERTE MAXIMALE	Particularités en cas d'éclosion dans certains milieux
Détection / orientation	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de toutes les activités. Privilégier les interventions téléphoniques et la téléconsultation. Intensifier la capacité de prise en charge à la ligne Info-social 811. Détection en personne non requise. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer les interventions téléphoniques et la téléconsultation qui sont désormais privilégiées. Assurer la réception des demandes de la population. Évaluer les demandes en fonction des besoins, de la pertinence et du degré d'urgence. Assurer la prise en charge de toute demande qui présente un risque de préjudice (surdose, sevrage, rechute, absence de domicile, etc.). Détection en personne non requise. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer les interventions téléphoniques et la téléconsultation qui sont désormais privilégiées. Assurer la réception des demandes de la population. Évaluer les demandes en fonction des besoins, de la pertinence et du degré d'urgence. Assurer la prise en charge de toute demande qui présente un risque de préjudice (surdose, sevrage, rechute, absence de domicile, etc.). Détection en personne non requise Détection sur place pour la clientèle sans téléphone 	<ul style="list-style-type: none"> Développer les interventions téléphoniques et la téléconsultation qui sont désormais privilégiées. Assurer la réception des demandes de la population. Évaluer les demandes en fonction des besoins, de la pertinence et du degré d'urgence. Assurer la prise en charge de toute demande qui présente un risque de préjudice (surdose, sevrage, rechute, absence de domicile, etc.). Détection en personne non requise Détection sur place pour la clientèle sans téléphone 	
Intervention précoce	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de toutes les activités. 	Appel à tous les usagers en dépendance	<ul style="list-style-type: none"> Demeurer en lien avec les usagers sur la liste d'attente pour valider leur 	<ul style="list-style-type: none"> Demeurer en lien avec les usagers sur la liste d'attente pour valider leur 	

	Niveau d'alerte 1 NOUVELLE NORMALITÉ	Niveau d'alerte 2 PRÉ ALERTE	Niveau d'alerte 3 ALERTE MODÉRÉE	Niveau d'alerte 4 ALERTE MAXIMALE	Particularités en cas d'éclosion dans certains milieux
	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les interventions téléphoniques et la téléconsultation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Valider l'état des usagers actuellement en suivi, en lien avec la COVID-19. • Valider l'état des usagers sur une liste d'attente, en lien avec la COVID-19. • Transmettre toute information opportune et référence aux services appropriés, le cas échéant. <p>Pour tous les services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la capacité de prise en charge. • Privilégier les interventions téléphoniques et la téléconsultation (évaluation et suivi). • Repérer systématiquement la clientèle à risque, en lien avec la COVID-19, et assurer l'accompagnement et le soutien. • Maintenir uniquement les suivis urgents en présentiel. • Préconiser les activités individuelles. Les activités de groupe en présentiel, sont permises en respect des règles de santé publique en vigueur. 	<p>état et les référer aux services appropriés, au besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir uniquement les suivis urgents, par téléphone • Maintenir les suivis sur place pour les personnes qui le nécessitent, dont les personnes en situation d'itinérance. 	<p>état et les référer aux services appropriés, au besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir uniquement les suivis urgents, par téléphone. 	

<p>Évaluation spécialisée en dépendance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de toutes les activités. • Privilégier les interventions téléphoniques et la téléconsultation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la réception des demandes de la population. • Évaluer les demandes en fonction des besoins, de la pertinence et du degré d'urgence. • En tout temps : assurer la référence à la ligne Info-Social 811 si problèmes de stress, d'anxiété, de la déprime ou des répercussions sociales associées à la pandémie. • Assurer la prise en charge de toute demande qui présente un risque de préjudice (surdose, sevrage, rechute, etc.). • Privilégier les interventions téléphoniques et la téléconsultation. • Maintenir les suivis sur place pour les personnes qui le nécessitent, dont les personnes en situation d'itinérance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la réception des demandes de la population. • Évaluer les demandes en fonction des besoins, de la pertinence et du degré d'urgence. • En tout temps : assurer la référence à la ligne Info-Social 811 si problèmes de stress, d'anxiété, de la déprime ou des répercussions sociales associées à la pandémie. • Assurer la prise en charge de toute demande qui présente un risque de préjudice (surdose, sevrage, rechute, etc.). • Privilégier les interventions téléphoniques et la téléconsultation. • Maintenir les suivis sur place pour les personnes qui le nécessitent, dont les personnes en situation d'itinérance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la réception des demandes de la population. • Évaluer les demandes en fonction des besoins, de la pertinence et du degré d'urgence. • En tout temps : assurer la référence à la ligne Info-Social 811 si problèmes de stress, d'anxiété, de la déprime ou des répercussions sociales associées à la pandémie. • Assurer la prise en charge de toute demande qui présente un risque de préjudice (surdose, sevrage, rechute, etc.). • Privilégier les interventions téléphoniques et la téléconsultation. • Maintenir les suivis sur place pour les personnes qui le nécessitent, dont les personnes en situation d'itinérance. 	
<p>Services externes de réadaptation et de gestion du sevrage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de toutes les activités. • Privilégier les interventions téléphoniques et la téléconsultation. • Former le personnel externe dès maintenant 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les interventions téléphoniques et la téléconsultation. • Prioriser les cas urgents ou les cas complexes • Reporter les rendez-vous non urgents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prioriser les cas urgents ou les cas complexes. • Prioriser les services de gestion du sevrage modéré et sévère. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prioriser les cas urgents ou les cas complexes • Prioriser les services de gestion du sevrage modéré et sévère. 	

	pour soutien éventuel à l'interne ou pour les services en itinérance.	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les services de gestion du sevrage externe. 			
Services de traitement par agonistes opioïdes (TAO)	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de toutes les activités. Privilégier les interventions téléphoniques et la téléconsultation. Inviter les pharmaciens à prolonger les ordonnances, les ajuster et les transférer à l'intérieur d'une même province. Inviter les praticiens à transmettre verbalement des ordonnances de substances désignées qu'ils sont habilités à prescrire. Inviter les médecins à effectuer de la téléconsultation, notamment en traitement par agonistes opioïdes (TAO). Assurer l'accès à la naloxone pour éviter les surdoses. Assurer l'accès au matériel de consommation sécuritaire (seringues, équipements pour fumer, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de toutes les activités. Privilégier les interventions téléphoniques et la téléconsultation. Inviter les pharmaciens à prolonger les ordonnances, les ajuster et les transférer à l'intérieur d'une même province. Inviter les praticiens à transmettre verbalement des ordonnances de substances désignées qu'ils sont habilités à prescrire. Inviter les médecins à effectuer de la téléconsultation, notamment en traitement par agonistes opioïdes (TAO). Assurer l'accès à la naloxone pour éviter les surdoses. Assurer l'accès au matériel de consommation sécuritaire (seringues, équipements pour fumer, sniffer et s'injecter de la drogue). Continuer les admissions/nouveaux cas 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer les suivis urgents et incontournables. Privilégier les interventions téléphoniques et la téléconsultation. Inviter les pharmaciens à prolonger les ordonnances, les ajuster et les transférer à l'intérieur d'une même province. Inviter les praticiens à transmettre verbalement des ordonnances de substances désignées qu'ils sont habilités à prescrire. Inviter les médecins à effectuer de la téléconsultation, notamment en traitement par agonistes opioïdes (TAO). Assurer l'accès à la naloxone pour éviter les surdoses. Assurer l'accès au matériel de consommation sécuritaire (seringues, équipements pour fumer, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer les suivis urgents et incontournables. Privilégier les interventions téléphoniques et la téléconsultation. Inviter les pharmaciens à prolonger les ordonnances, les ajuster et les transférer à l'intérieur d'une même province. Inviter les praticiens à transmettre verbalement des ordonnances de substances désignées qu'ils sont habilités à prescrire. Inviter les médecins à effectuer de la téléconsultation, notamment en traitement par agonistes opioïdes (TAO). Assurer l'accès à la naloxone pour éviter les surdoses. Assurer l'accès au matériel de consommation sécuritaire (seringues, équipements pour fumer, etc.). 	

	<p>sniffer et s'injecter de la drogue).</p>	<p>urgents, à risque de surdose, en initiant le TAO selon la version temporaire des nouvelles lignes directrices du Collège des médecins du Québec (CMQ).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prolonger la durée des prescriptions de TAO autant que sécuritaire en conformité avec les nouvelles lignes directrices des ordres professionnels. • Assurer l'offre de services essentiels, dans le contexte où les transferts interétablissements et interrégionaux doivent être réduits ou cessés. • Accueillir les demandes par téléphone, ou en présence particulièrement pour les personnes en situation de précarité, ajuster l'offre de service en fonction de la situation. • Optimiser la présence médicale (médecin sur appel, intervenant pivot, etc.). • Développer la téléconsultation en conformité avec les nouvelles lignes directrices du CMQ, 	<p>sniffer et s'injecter de la drogue).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer les admissions/nouveaux cas urgents, à risque de surdose, en initiant le TAO selon la version temporaire des nouvelles lignes directrices du Collège des médecins du Québec (CMQ). • Prolonger la durée des prescriptions de TAO autant que sécuritaire en conformité avec les nouvelles lignes directrices des ordres professionnels. • Assurer l'offre de services essentiels, dans le contexte où les transferts interétablissements et interrégionaux doivent être réduits ou cessés. • Accueillir les demandes par téléphone, ou en présence particulièrement pour les personnes en situation de précarité, ajuster l'offre de service en fonction de la situation. • Optimiser la présence médicale (médecin sur 	<p>sniffer et s'injecter de la drogue).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer les admissions/nouveaux cas urgents, à risque de surdose, en initiant le TAO selon la version temporaire des nouvelles lignes directrices du Collège des médecins du Québec (CMQ). • Prolonger la durée des prescriptions de TAO autant que sécuritaire en conformité avec les nouvelles lignes directrices des ordres professionnels. • Assurer l'offre de services essentiels, dans le contexte où les transferts interétablissements et interrégionaux doivent être réduits ou cessés. • Accueillir les demandes par téléphone, ou en présence particulièrement pour les personnes en situation de précarité, ajuster l'offre de service en fonction de la situation. • Optimiser la présence médicale (médecin sur 	
--	---------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

		notamment celles liées spécifiquement au TAO.	appel, intervenant pivot, etc.). <ul style="list-style-type: none"> Développer la téléconsultation en conformité avec les nouvelles lignes directrices du CMQ, notamment celles liées spécifiquement au TAO. 	appel, intervenant pivot, etc.). <ul style="list-style-type: none"> Développer la téléconsultation en conformité avec les nouvelles lignes directrices du CMQ, notamment celles liées spécifiquement au TAO. 	
Services internes de réadaptation en dépendance et de gestion du sevrage	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de toutes les activités. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'offre de services essentiels en hébergement, notamment le maintien des admissions. Prioriser les admissions pour les sevrages modérés et sévères et les cas urgents. Réserver des lits pour l'isolement des cas de COVID-19 suspectée ou avérée, incluant l'isolement des personnes en situation d'itinérance. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'offre de services essentiels en hébergement, notamment le maintien des admissions. Prioriser les admissions pour les sevrages modérés et sévères et les cas urgents. Réserver des lits pour l'isolement des cas de COVID-19 suspectée ou avérée, incluant l'isolement des personnes en situation d'itinérance. Préconiser les activités individuelles. Les activités de groupe en présentiel, sont permises en respect des règles de santé publique en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'offre de services essentiels en hébergement, notamment le maintien des admissions. Prioriser les admissions pour les sevrages modérés et sévères et les cas urgents. Réserver des lits pour l'isolement des cas de COVID-19 suspectée ou avérée, incluant l'isolement des personnes en situation d'itinérance. Préconiser les activités individuelles. Les activités de groupe en présentiel, sont permises en respect des règles de santé publique en vigueur. 	
Services de soutien à l'entourage	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de toutes les activités. 	<ul style="list-style-type: none"> Accueillir les demandes par téléphone. Maintenir les suivis urgents. 	<ul style="list-style-type: none"> Accueillir les demandes par téléphone. Maintenir les suivis urgents, par téléphone. 	<ul style="list-style-type: none"> Accueillir les demandes par téléphone. Maintenir les suivis urgents, par téléphone. 	

		<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les suivis téléphoniques. • Préconiser les activités individuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préconiser les activités individuelles. Les activités de groupe en présentiel, sont permises en respect des règles de santé publique en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préconiser les activités individuelles. Les activités de groupe en présentiel, sont permises en respect des règles de santé publique en vigueur. 	
Services spécifiques à l'itinérance	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de toutes les activités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer les suivis urgents et incontournables. • Poursuivre l'accueil des demandes en présence, lorsque requis. • Déterminer, avec les principaux partenaires, la trajectoire COVID-19 destinée aux personnes en situation d'itinérance et participer à son déploiement. • Mettre à profit les professionnels provenant des équipes de proximité (ex. : équipe itinérance) pour le déploiement de la trajectoire COVID-19. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier la présence des équipes de proximité (ex. : équipe itinérance) dans les milieux d'hébergement des personnes en situation d'itinérance pour soutenir le déploiement de la trajectoire COVID-19. • Assurer l'offre de services essentiels en hébergement, notamment le maintien des admissions. • Préconiser les activités individuelles. Les activités de groupe en présentiel, sont permises en respect des règles de santé publique en vigueur. • Rehausser la mise en place de services à bas seuil d'accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier la présence des équipes de proximité (ex. : équipe itinérance) dans les milieux d'hébergement des personnes en situation d'itinérance pour soutenir le déploiement de la trajectoire COVID-19. • Assurer l'offre de services essentiels en hébergement, notamment le maintien des admissions. • Préconiser les activités individuelles. Les activités de groupe en présentiel, sont permises en respect des règles de santé publique en vigueur. • Rehausser la mise en place de services à bas seuil d'accessibilité. 	